

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 juin 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément au décret n° 433-2021 du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **21-06-471 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 juin 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 17 mai 2021 et séance extraordinaire du 31 mai 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021
  - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2021 / Commandite
  - 4.4 Appui à la Ville de Hudson / Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules-outils
  - 4.5 Fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes / Sûreté du Québec / Félicitations et remerciements
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
  - 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut
  - 5.4 Avis de réserve pour fins de parc / Lot 1 675 492
  - 5.6 Mandat / Services professionnels juridiques / Défense à une demande introductive d'instance / Dossier 760-22-012278-217
  - 5.7 Immeuble sans désignation cadastrale / Lot de grève adjacent au lot 1 675 492
  - 5.8 Entente / Occupation temporaire des lots 1 546 489 et 2 325 537 à des fins de stationnement / Occupation temporaire du domaine public d'une partie du lot 1 547 069 / PIXCOM / Autorisation de signature

- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 mai 2021
  - 6.3 Mise à jour / Politique de perception des comptes
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Abrogation de la résolution 21-05-383 / Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
  - 7.3 Service des finances et de la trésorerie / Affectation temporaire au poste de technicien – Paie
  - 7.4 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation de poste / Spécialiste en sécurité informatique
  - 7.5 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire à des responsabilités en fonction supérieure
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Octroi de contrat / Service Internet / Pavillon de Bel-Air / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
  - 11.1 Financement / Services professionnels, aménagement et équipements de la Caravane Mozaïk
  - 11.2 Félicitations à M<sup>mes</sup> Tina Struthers et Monica Brinkman / Prix « Artiste dans la communauté » / Colloque 2021 du réseau Les arts et la Ville
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-48 / Fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Financement / Remplacement d'une vanne d'isolement sur une conduite maîtresse à l'intersection de l'avenue Saint-Henri et de la rue Valois
- 14. Eaux**
  - 14.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-50 / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit Connect
- 15. Génie**
  - 15.4 Ordre de changement n° 23 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
  - 15.5 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-52 / Travaux de mise à niveau du puits Harwood
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 mai 2021
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 mai 2021
  - 16.3 Dérogation mineure / 85, route De Lotbinière / Marge avant, latérale et arrière, portes de garage, largeur des entrées charretières et nombre d'arbres en cour avant / Lot 1 545 809 / Zone P2-720 / CCU n° 21-05-60
  - 16.6 PIIA / 3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lot 5 591 976 et autres / Zone H1-914 / CCU n° 21-05-63

- 16.10 Dérogation mineure / 1099, route De Lotbinière, unité 105 / Véranda sur balcon en cour arrière / Lot 1 546 845 / Zone H1-842 / CCU n° 21-05-67
- 16.12 Dérogation mineure / 170, rue Boileau / Espace de chargement et déchargement, génératrice en cour avant / Lot 6 347 039 / Zone P2-308 / CCU n° 21-05-69
- 16.13 Cases de stationnements / 170, rue Boileau / Exemption et compensation / Lot 6 347 039 / Zone P2-308 / CCU n° 21-05-70
- 16.14 PIIA / 152 à 192, rue Jean-Claude-Tremblay / Projet de développement résidentiel / Lots 6 383 046 à 6 383 074 / Zone H1-446 / CCU n° 21-05-71
- 16.17 PIIA / 539, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 1 674 083 / Zone H5-420 / CCU n° 21-05-74
- 16.18 PIIA / 3110, boulevard de la Gare / Clôture et aire d'entreposage extérieur / Lot 4 119 362 / Zone C3-357 / CCU n° 21-05-75
- 16.22 Adoption de second projet de résolution avec changement / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU no 21-05-58

## **17. Environnement**

- 17.1 Adoption / Plan de gestion de l'agrile du frêne 2021-2023

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1709-17 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1793-02 / Circulation (RMH 399) / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles
- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare
- 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1756-01 / Agrandissement des limites du secteur riverain de taxation
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-05 / Ajout de la catégorie « Entretien et gestion de site » et de mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec
- 18.8 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1811 / Délégation, contrôle et suivi budgétaires

## **19. Direction générale**

## **20. Période de questions – Élus**

## **21. Période de questions – Citoyens**

## **22. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

## **21-06-472 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021 et celui de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**« ADOPTÉE »**

**21-06-473 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2021**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 31 mai 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

**21-06-474 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-06-475 La Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2021 / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) dans le cadre de son 17<sup>e</sup> tournoi de golf annuel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite « Animation d'un trou » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 22 septembre 2021 au Club de golf Summerlea;

« ADOPTÉE »

**21-06-476 Appui à la Ville de Hudson / Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules-outils**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson procède présentement à l'adoption d'un règlement relatif la circulation des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT que l'article 627 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que le règlement doit d'abord recevoir l'approbation du ministre des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le Guide de la circulation de véhicules lourds sur le réseau routier municipal prévoit que la municipalité doit s'assurer qu'un chemin public permet aux camions et aux véhicules-outils d'accéder à un territoire municipal avoisinant;

CONSIDÉRANT que ce Guide prévoit également que la municipalité qui adopte un tel règlement qui risque d'avoir des conséquences à l'extérieur de son territoire doit obtenir une résolution d'appui des municipalités visées par les incidences du règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil appuie la démarche d'adoption du Règlement 744-2021 – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils entamée par la Ville d'Hudson.

« ADOPTÉE »

**21-06-477 Fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes / Sûreté du Québec / Félicitations et remerciements**

CONSIDÉRANT la fermeture complète du pont de l'Île-aux-Tourtes en urgence par le ministère des Transports le 20 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'importante congestion occasionnée sur l'ensemble du réseau routier de la Ville de Vaudreuil-Dorion par cette fermeture;

CONSIDÉRANT que la mobilisation rapide de la Sûreté du Québec (SQ) sur notre territoire a permis d'assurer la sécurité des usagers de la route et de la population en général tout en maintenant une certaine fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT que les communications constantes et fréquentes entre la Ville et la SQ pendant cette crise et l'excellente collaboration de cette dernière ont permis d'atténuer au maximum les impacts de la fermeture complète, puis partielle, du pont de l'Île-aux-Tourtes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil félicite la Sûreté du Québec pour la gestion de la circulation durant la période de fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes;

ET QUE le Conseil remercie plus particulièrement les policiers et policières du poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Est pour leur dévouement durant cette période.

« ADOPTÉE »

**21-06-478 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1686 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 6 au 20 mai 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1686 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari), ainsi que pour les lots 1 830 824, 1 830 848 à 1 830 851, 1 830 877 et 1 834 272, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 1 137 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1686 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**21-06-479 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1687 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement d'un système de traitement des eaux usées / Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue 6 au 20 mai 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1687 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rues des Alouettes, du Cardinal et du Canari) incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 793 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1687 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**21-06-480 Avis de réserve pour fins de parc / Lot 1 675 492**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit imposé sur le lot 1 675 492 du cadastre du Québec un avis de réserve pour fins de parc;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de procéder à la préparation et la publication de l'avis.

« ADOPTÉE »

**21-06-481 Mandat / Services professionnels juridiques / Défense à une demande introductive d'instance / Dossier 760-22-012278-217**

CONSIDÉRANT le recours intenté en Cour du Québec, chambre civile, par M. Joseph Daniel Davidson à l'encontre de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater une firme afin de la représenter;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barette et Associés soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-22-012278-217.

« ADOPTÉE »

**21-06-482 Immeuble sans désignation cadastrale / Lot de grève adjacent au lot 1 675 492**

CONSIDÉRANT la résolution 08-11-994 par laquelle la Ville consentait partiellement à ce que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État cède au propriétaire du lot 1 675 492 une largeur de deux mètres du terrain sans désignation cadastrale le long de la ligne latérale nord-est;

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-480 adoptée ce jour prévoyant l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 675 492 pour fins de parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit révoqué le consentement donné par la Ville à l'égard de la cession par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État d'une partie du lot de grève au propriétaire du lot 1 675 492;

QUE la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État soit informée que la Ville souhaite acquérir en outre toute la partie du domaine hydrique en arrière-lot du lot 1 675 492.

« ADOPTÉE »

**21-06-483 Entente / Occupation temporaire des lots 1 546 489 et 2 325 537 à des fins de stationnement / Occupation temporaire du domaine public d'une partie du lot 1 547 069 / PIXCOM / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le tournage à la Maison Trestler de la série « Nuit Blanche » par Productions PIXCOM inc. (PIXCOM);

CONSIDÉRANT la demande de PIXCOM d'avoir accès à des espaces de stationnements durant la période du 6 au 23 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec PIXCOM lui permettant d'occuper temporairement les lots 1 546 489 et 2 325 537 à des fins de stationnement et d'occuper temporairement le domaine public, soit une partie du lot 1 547 069 correspondant à une partie des rues Trestler et de la Commune, le tout afin de préciser les responsabilités de chaque partie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente temporaire avec PIXCOM pour l'occupation du 6 au 23 juin 2021 :

- des lots 1 546 489 et 2 325 537 à des fins de stationnement, et ce, moyennant un montant de 100 \$ par jour d'occupation pour un total de 1 800 \$, taxes applicables non comprises;
- du domaine public, soit une partie du lot 1 547 069 en fonction de la superficie réelle occuper, et ce, pour une contrepartie établit au prorata de la valeur locative annuelle de cet immeuble, à savoir 12 000 \$.

« ADOPTÉE »

**21-06-484 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 mai 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 mai 2021 totalisant un montant de 1 506 003,82 \$.

**21-06-485 Mise à jour / Politique de perception des comptes**

CONSIDÉRANT la Politique de perception des comptes adoptée le 21 novembre 2005 par la résolution 05-11-1177;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2021-005 de modifier cette Politique formulée par le Comité de finances lors d'une réunion tenue le 20 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Politique de perception des comptes mise à jour le 26 mai 2021 soit en vigueur à partir de ce jour.

« ADOPTÉE »

**21-06-486 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 26 mai 2021.

« ADOPTÉE »

**21-06-487 Abrogation de la résolution 21-05-383 / Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-383;

CONSIDÉRANT le désistement du candidat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 21-05-383.

« ADOPTÉE »

**21-06-488 Service des finances et de la trésorerie / Affectation temporaire au poste de technicien – Paie**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT les modalités prévues à l'article 16.03 – *Poste vacant de façon temporaire* de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Georges Trudel, commis – Perception et service à la clientèle, soit affecté temporairement au poste de technicien – Paie dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, et ce, à compter du 16 août 2021 jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste ou au plus tard le 12 août 2022;

QUE le salaire octroyé à M. Trudel durant cette période soit celui prévu à la classe 8 – échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**21-06-489 Service de l'informatique et de la géomatique / Confirmation de poste / Spécialiste en sécurité informatique**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-175;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique, datée du 27 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Benoit-Xavier Francoeur soit confirmé dans son poste de spécialiste en sécurité informatique;

QUE des félicitations soient adressées à M. Francoeur.

« ADOPTÉE »

**21-06-490 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire à des responsabilités en fonction supérieure**

CONSIDÉRANT les résolutions 21-02-119 et 21-04-288;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Marcil reprendra les responsabilités accrues de nature stratégique en appui au directeur à compter du 31 mai, et ce, jusqu'au 2 juillet 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE M<sup>me</sup> Chloé Marcil, chef de division – Culture et vie communautaire soit affectée temporairement à des responsabilités accrues de nature stratégique en appui au directeur du Service des loisirs et de la culture;

QUE le salaire prévu à « l'annexe B - classe 16 - échelon 6 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur soit consentie à M<sup>me</sup> Chloé Marcil du 31 mai au 2 juillet 2021.

« ADOPTÉE »

**21-06-491 Octroi de contrat / Service Internet / Pavillon de Bel-Air / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande du Service des loisirs et de la culture pour obtenir un accès Internet au pavillon Bel-Air, situé au 554, rue Pie-XII;

CONSIDÉRANT les offres de service soumises par Bell Canada et Vidéotron pour l'accès Internet;

CONSIDÉRANT que la vitesse de connexion nécessaire au pavillon Bel-Air est de 50/50 mbps et que Bell Canada est la seule compagnie à offrir cette vitesse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'abonnement de 36 mois auprès de Bell Canada pour un accès Internet Fibre Affaires 50/50, et ce, pour un montant mensuel de 84,95 \$ excluant les taxes applicables;

QUE soient autorisés les frais uniques d'installation de 80 \$ excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion au contrat mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

**21-06-492 Financement / Services professionnels, aménagement et équipements de la Caravane Mozaïk**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT le projet SLC-21-002 de mise en fonction d'une caravane culturelle et de participation citoyenne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense maximale de 116 870 \$, incluant les taxes applicables, pour les services professionnels d'aménagement, l'achat d'équipements et accessoires ainsi que l'aménagement intérieur et extérieur de la Caravane Mozaïk;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-06-493 Félicitations à M<sup>mes</sup> Tina Struthers et Monica Brinkman / Prix « Artiste dans la communauté » / Colloque 2021 du réseau Les arts et la Ville**

CONSIDÉRANT l'importance de l'apport artistique et culturel des artistes pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la reconnaissance et le rayonnement apportés par les prix du réseau Les arts et la ville pour la Ville de Vaudreuil-Dorion et les artistes de son territoire;

CONSIDÉRANT l'excellent travail réalisé par les artistes Tina Struthers et Monica Brinkman pour le projet *Le rassemblement* et l'impact qu'il a eu dans la communauté, notamment auprès des 385 personnes qui y ont participé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient félicitées M<sup>mes</sup> Tina Struthers et Monica Brinkman pour leur prix *Artiste dans la communauté* du réseau Les arts et la ville, dans le cadre de son colloque 2021, pour leur projet *Le rassemblement* et de les remercier pour leur implication dans notre communauté.

« ADOPTÉE »

**21-06-494 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-48 / Fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final, contenus au document préparé par le chef de division – gestion des contrats et de l'approvisionnement en date du 26 mai 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-48 à l'égard de la fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

**21-06-495 Financement / Remplacement d'une vanne d'isolement sur une conduite maîtresse à l'intersection de l'avenue Saint-Henri et de la rue Valois**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense maximale de 23 000 \$, incluant les taxes applicables, pour le remplacement d'une vanne d'isolement sur une conduite maîtresse à l'intersection de l'avenue Saint-Henri et de la rue Valois;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-06-496 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-50 / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit Connect**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire – Ford Transit Connect, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 mai 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-50;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Prestige Ford inc., 1275, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 1C1, pour la fourniture d'une fourgonnette utilitaire Ford Transit Connect année 2021, et ce, pour un montant de 37 275,65 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-50;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 20 000 \$, excluant les taxes applicables, pour l'aménagement complémentaire du véhicule (rangement intérieur, équipement de sécurité et de signalisation);

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-06-497    Ordre de changement n° 23 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 /  
Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices  
sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare /  
Règlement n° 1731**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 23 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un crédit au montant de 1 152,90 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-06-498    Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-52 / Travaux de  
mise à niveau du puits Harwood**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les travaux de mise à niveau du puits Harwood, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 4 juin 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par CDGU inc. et la division – Génie de la Ville, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix no 401-110-21-52;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence le Groupe Québéco inc., 451, rue Mercure, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H6, pour les travaux de mise à niveau du puits Harwood, et ce, pour un montant de 50 410,79 \$ incluant les taxes applicables le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-52

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par le dépôt de garantie de réalisation des travaux de mise à niveau du puits Harwood déposé le 18 mai 2021 par le promoteur Ravin Boisé S.E.C., conformément au protocole d'entente du Règlement n° 1701.

« ADOPTÉE »

**21-06-499 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 mai 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 mai 2021.

« ADOPTÉE »

**21-06-500 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 mai 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 mai 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-05-61	85, route De Lotbinière / Construction de la caserne n° 11 / Lot 1 545 809 / Zone P2-720
CCU n° 21-05-62	3007 à 3039, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé / Lots 6 283 978 à 6 283 986 / Zone H1-914
CCU n° 21-05-64	3000, rue de la Falaise / Architecture et matériaux d'une construction résidentielle unifamiliale / Lot 5 636 893 / Zone H1-914
CCU n° 21-05-65	2361, rang Saint-Antoine / Aménagement d'un columbarium / Lot 3 369 398 / Zone H1-751
CCU n° 21-05-66	2361, rang Saint-Antoine / Enseigne sur socle / Lot 3 369 398 / Zone H1-751
CCU n° 21-05-68	39 à 43A, rue Saint-Louis / Rénovation extérieure de l'immeuble / Lot 1 675 509 / Zones H2-252
CCU n° 21-05-72	250, chemin des Chenaux / Rénovation extérieure - véranda trois saisons / Lots 1 676 305 et 2 437 443 / Zone H1-225
CCU n° 21-05-73	1113, route Harwood / Construction commerciale / Lot 5 197 046 / Zone I2-646
CCU n° 21-05-76	250, avenue Stroud / Construction résidentielle unifamiliale isolée / Lot 1 545 978 / Zone H1-715
CCU n° 21-05-77	174, avenue du Club / Remplacement des fenêtres / Lot 1 546 472 / Zone H1-525
CCU n° 21-05-78	585, avenue Saint-Charles, local 400 / Deux enseignes à plat au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242

« ADOPTÉE »

**21-06-501 Dérogation mineure / 85, route De Lotbinière / Marge avant, latérale et arrière, portes de garage, largeur des entrées charretières et nombre d'arbres en cour avant / Lot 1 545 809 / Zone P2-720 / CCU n° 21-05-60**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 85, route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-60 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret 433-2021 du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 85, route De Lotbinière, afin d'autoriser :

- une marge de recul avant de 1,45 mètre pour l'implantation du nouveau bâtiment principal, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-720 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 2 mètres;
- une marge de recul latérale de 0,20 mètre pour l'implantation du nouveau bâtiment principal, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-720 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge de recul latérale minimale de 0,9 mètre;
- une marge de recul arrière de 0,85 mètre pour l'implantation du nouveau bâtiment principal, en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-720 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge de recul arrière minimale de 0,9 mètre;
- des portes de garage sur des façades donnant sur des rues en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- la présence d'une entrée charretière d'une largeur de 28 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une entrée charretière d'une largeur maximale de 11 mètres;
- la plantation de dix arbres en cour avant en dérogation à l'article 2.2.17.3.4 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une plantation minimale de 15 arbres.

« ADOPTÉE »

**21-06-502 PIIA / 3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lot 5 591 976 et autres / Zone H1-914 / CCU n° 21-05-63**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-05-63 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à approuver l'architecture et les matériaux du modèle de maison n° 14A-G en vue de sa construction dans le secteur 3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé du projet Ravin-Boisé;

CONSIDÉRANT que la zone H1-914 est assujettie au Règlement sur les PIIA n° 1277, objectifs et critères applicables à toutes les zones;

CONSIDÉRANT l'objectif de l'article 3.1.3.2 du Règlement sur les PIIA n° 1277 qui prévoit d'harmoniser l'architecture des habitations entre elles;

CONSIDÉRANT que le critère h) dudit objectif, lequel se lit comme suit : « L'architecture de la construction s'harmonise avec celle des constructions existantes environnantes. » n'est pas respecté;

CONSIDÉRANT que pour respecter cet objectif, le requérant devra revoir sa demande afin de bonifier la superficie habitable par rapport au garage intégré;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient refusés l'architecture et les matériaux du modèle 14A-G, tel que montré au document de présentation préparé par la division – Permis et inspections intitulé : « 3000\_à\_3156\_du\_Ravin\_Boisé\_CCU\_210512\_PIIA\_présentation » pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le projet domiciliaire Ravin-Boisé.

« ADOPTÉE »

**21-06-503 Dérogation mineure / 1099, route De Lotbinière, unité 105 / Véranda sur balcon en cour arrière / Lot 1 546 845 / Zone H1-842 / CCU n° 21-05-67**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1099, route De Lotbinière, unité 105;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-67 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1099, route De Lotbinière, unité 105, afin d'autoriser une véranda sur balcon en cour arrière pour une habitation unifamiliale contiguë en dérogation à l'article 2.3.8.2.1 troisième alinéa du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet les vérandas que pour les habitations unifamiliales isolées ou jumelées.

« ADOPTÉE »

**21-06-504 Dérogation mineure / 170, rue Boileau / Espace de chargement et déchargement, génératrice en cour avant / Lot 6 347 039 / Zone P2-308 / CCU n° 21-05-69**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 170, rue Boileau;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-69 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 170, rue Boileau, afin d'autoriser :

- deux espaces de chargement et de déchargement en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de quatre espaces de chargement et de déchargement;
- une génératrice en cour avant principale en dérogation à l'article 2.3.6.2.16 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise les appareils mécaniques exclusivement dans la cour avant secondaire;

et ce, à la condition que l'aménagement pour dissimuler la génératrice soit bonifié par un mur-écran, un élément architectural de type œuvre d'art ou un aménagement de végétaux dense et varié qui inclut des conifères.

« ADOPTÉE »

**21-06-505 Cases de stationnements / 170, rue Boileau / Exemption et compensation / Lot 6 347 039 / Zone P2-308 / CCU n° 21-05-70**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 170, rue Boileau, une demande d'exemption de l'obligation de fournir huit cases de stationnement en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**21-06-506 PIIA / 152 à 192, rue Jean-Claude-Tremblay / Projet de développement résidentiel / Lots 6 383 046 à 6 383 074 / Zone H1-446 / CCU n° 21-05-71**

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 152 à 192, rue Jean-Claude-Tremblay, le projet de développement résidentiel, le tout conformément au document daté du 11 mai 2021 intitulé « Présentation pour CCU | Construction maison en rangée | Rue Jean-Claude-Tremblay » préparé par la firme Cormier Lefebvre Architectes.

et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- que le réseau de distribution électrique et de communication donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes soit enfoui;
- que le mur arrière du bâtiment donnant sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes soit retravaillé afin d'appliquer un traitement architectural ou de varier les couleurs des matériaux d'une unité à l'autre;
- qu'une coupe démontrant les niveaux des terrains existants adjacents et les niveaux projetés des terrains des nouvelles constructions soit déposée pour démontrer que le remblai, si applicable, est réduit au minimum. De plus, s'il y a un muret de soutènement requis, celui-ci devra être fait avec des blocs architecturaux de béton;
- que soit prévue l'installation d'une clôture de même type, couleur et hauteur, pour les cours qui seront visibles du boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

**21-06-507 PIIA / 539, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 1 674 083 / Zone H5-420 / CCU n° 21-05-74**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-74 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021, et ce, conditionnellement à ce qu'aucune livraison ne soit effectuée par camion semi-remorque;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que l'engagement écrit transmis par le requérant indiquant que la livraison sera effectuée au moyen d'une camionnette n'assure pas, selon le Conseil, qu'il n'y aura aucune livraison effectuée au moyen d'un camion semi-remorque;

CONSIDÉRANT que le Conseil estime qu'il est dans l'intérêt de la Ville de s'assurer de la fluidité et de la sécurité routière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 539, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de construction d'un bâtiment commercial, tel que montré aux plans d'architecture préparés par M. Sako Mekhgeavakian, architecte, en date du 26 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-06-508 PIIA / 3110, boulevard de la Gare / Clôture et aire d'entreposage extérieur / Lot 4 119 362 / Zone C3-357 / CCU n° 21-05-75**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-05-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que d'autres alternatives sont possibles, soit d'agrandir le bâtiment accessoire, de trouver un lieu d'entreposage intérieur ou de revoir les opérations de déneigement en laissant le mobilier urbain sur place durant l'hiver;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 3110, boulevard de la Gare, le projet d'installation d'une clôture et d'aire d'entreposage extérieur, tel que montré au document intitulé « Avenue mode phase III », préparé par le Groupe Harden, en date du 10 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-06-509 Adoption de second projet de résolution avec changement / PPCMOI / 500, boulevard Harwood / Projet intégré résidentiel / Lot 1 544 686 / Zone H5-755 / CCU no 21-05-58**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 500, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-05-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 juin 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des questions et commentaires relatifs à ce projet de résolution et qu'il ont été soumis au Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter les conditions suivantes :

- l'obligation d'aménager des espaces de rangement desservant chacune des unités d'habitation;
- prévoir des espaces sur le site pour les boîtes postales ou à l'intérieur des bâtiments;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changement le second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 500, boulevard Harwood, le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Lafond architecte (document de présentation Le Harwood – Habitation – 233 unités + 6 maisons de ville, REV.: 30 avril 2021), et ce, aux conditions suivantes :

- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités d'habitation, de fournir une case de stationnement desservant chacune des unités d'habitation;
- l'obligation de réaliser tous les aménagements paysagers, accessoires et complémentaires de l'ensemble du projet lors de la première phase de développement du projet;
- l'obligation d'aménager des espaces de rangement desservant chacune des unités d'habitation;
- prévoir des espaces sur le site pour les boîtes postales ou à l'intérieur des bâtiments;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**21-06-510 Adoption / Plan de gestion de l'agrile du frêne 2021-2023**

CONSIDÉRANT qu'un plan de gestion de l'agrile du frêne a été élaboré en 2015 avec la collaboration interservices de la Ville;

CONSIDÉRANT les résolutions 15-07-693 et 16-06-515 adoptant respectivement les Plans de gestion de l'agrile du frêne 2015-2016 et 2016-2018;

CONSIDÉRANT que depuis l'apparition de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville en 2015, une évolution de la situation modifiant la réalité dans laquelle ces plans de gestion ont été développés a été constatée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour du Plan de gestion de l'agrile du frêne selon l'évolution de la situation afin qu'il réponde aux orientations stratégiques de la Politique environnementale 2018-2022, telles que la conservation et la préservation de la biodiversité du territoire ainsi que la valorisation du bois de frêne comme matière résiduelle;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Plan de gestion de l'agrile du frêne 2021-2023.

« ADOPTÉE »

**21-06-511 Adoption / Règlement n° 1709-17 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-17 a été déposé à une séance tenue le 17 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-17 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la location d'un terrain de volleyball ».

« ADOPTÉE »

**21-06-512 Adoption / Règlement n° 1793-02 / Circulation (RMH 399) / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1793-02 a été déposé à une séance tenue le 17 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1793-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Jeannotte et de l'avenue Saint-Charles ».

« ADOPTÉE »

**21-06-513 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1808 a été déposé à une séance tenue le 17 mai 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1808 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de construction du virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels des travaux d'éclairage et des feux de circulation dans ce secteur, les travaux de réhabilitation du boulevard de la Gare à partir de l'intersection avec la rue d'Orléans jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

**21-06-514 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux dispositions du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-297 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier les dispositions particulières applicables à la zone H1-914;
- Modifier la superficie minimale de plancher exigé pour un bâtiment principal à la zone H1-914;
- Modifier les dispositions applicables au bain à remous;
- Modifier les dispositions visant l'architecture et les aménagements extérieurs dans le secteur soumis au PPU du Fief Choisy;
- Retirer la disposition exigeant un nombre minimal d'espaces pour le chargement et le déchargement des véhicules pour la classe d'usage Habitation multifamiliale (H3). »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu décret n° 433-2021 du 24 mars 2021 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-06-515 Avis de motion / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier les dispositions particulières applicables à la zone H1-914;
- Modifier la superficie minimale de plancher exigé pour un bâtiment principal à la zone H1-914;
- Modifier les dispositions applicables au bain à remous;
- Modifier les dispositions visant l'architecture et les aménagements extérieurs dans le secteur soumis au PPU du Fief Choisy;
- Retirer la disposition exigeant un nombre minimal d'espaces pour le chargement et le déchargement des véhicules pour la classe d'usage Habitation multifamiliale (H3).

**21-06-516 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1756-01 / Agrandissement des limites du secteur riverain de taxation**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1756-01 modifiant le Règlement n° 1756 afin d'agrandir les limites du secteur riverain de taxation et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-06-517 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-05 / Ajout de la catégorie « Entretien et gestion de site » et de mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1764-05 modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Entretien et gestion de site » au sous-article 11.1 ainsi qu'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-06-518 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1811 / Délégation, contrôle et suivi budgétaires**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1811 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-06-519 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-06-520 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-06-521 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 41 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Marie-Hélène Rivest, notaire  
Greffière adjointe